Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260303-DEC-021-2026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N° 021/ 2026
DU 03 MARS 2026

LAVAL – CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX SITUÉS DANS LE BÂTIMENT LAVAL EMPLOI, PLACE DU GÉNÉRAL FERRIÉ, AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ENOSIA

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-10,

Vu la délibération n° 121 / 2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au président,

Vu l'arrêté n° 81 / 2025 en date du 3 novembre 2025 portant délégation de signature à Yoann Château, Directeur Général des Services,

Considérant que Laval Agglomération est propriétaire du bâtiment 8 dénommé "Laval Emploi" situé place du Général Ferrié à Laval,

Vu la demande de l'association ENOSIA tendant à se porter preneur de locaux au 3ème étage du bâtiment à compter du 1er avril 2026,

Considérant l'intérêt de passer une convention d'occupation des locaux,

DÉCIDE

Article 1er
Les termes de la convention d'occupation de locaux d'une surface totale de 60,18 m2 situés au 3ème étage du bâtiment dénommé "Laval Emploi" place du Général Ferrié à Laval, au profit de l'association ENOSIA sont approuvés.

Article 2
La présente convention prend effet au 1er avril 2026 pour une durée d'un an reconductible dans la limite de 12 ans maximum.

Article 3
La redevance d'occupation est fixée à 9,51 € HT hors charges par m2 et par mois, révisable.
Le coût provisionnel des charges de fonctionnement est fixé à 4.60 € HT par m2 et par mois.

Article 4
Le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5
Il en sera porté information aux conseillers communautaires et rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

Article 6
Le Directeur Général des Services de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour le Président, par délégation
Le Directeur Général des Services

Signé: Yoann CHÂTEAU